

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS580

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« de la perte d'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.